

Département de l'Hérault

Canton de Gignac

Mairie de



VENDEMIAN

4, place de la mairie

34230 Vendémian

Procès-verbal

Conseil Municipal

Du 14 décembre 2022

A 18h

Salle du Conseil Municipal

Date de la convocation : **05/12/2022**Nombre de conseillers en exercice : **15**

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14 dont 4 procurations

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vendémian, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CABLAT, Maire.

Étaient présents : David CABLAT, Lionel CAUSSE, Stéphan COSTE, Katia EUSTAQUIO, Gaëlle JORAND, Lionel LASSERRE, Guilhem NOUGARET, Jean-Paul PROSPERI, Marjorie RABASTENS, Géraldine THOMÉ.

Étaient représentés : Valérie PRONGUÉ représentée par Géraldine THOME, Christine FERNANDEZ-FAUCILHON représentée par David CABLAT, Gérard ESCRIG représenté par Katia EUSTAQUIO, Chantal BURGUIERE représentée par Jean-Paul PROSPERI.

Était absent excusé : Paul MONTEL

A été nommé secrétaire : Géraldine THOMÉ

Approbation des PV des séances du 5 octobre 2022.

I. DÉLIBÉRATIONS

1. Ressources Humaines – convention médecine préventive CDG 34

La convention de médecine préventive liant la commune avec le service prévention du Centre de Gestion de l'Hérault arrive à son terme le 31/12/2022. Afin de pouvoir assurer la continuité du suivi des agents, Monsieur le Maire présente la nouvelle convention d'adhésion 2023-2025.

Ladite convention précise qu'une tarification unique à hauteur de 0.42% de la masse salariale, supprime la facturation à l'acte.

Monsieur le Maire propose de signer la nouvelle convention d'adhésion 2023-2025 qui a pour objet de définir les modalités d'intervention du pôle médecine préventive du Centre de Gestion de l'Hérault auprès de l'entité adhérente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention d'adhésion 2023-2025 au service prévention, médecine préventive du Centre de Gestion de l'Hérault ainsi que tout document relatif à cette affaire.

2. Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport 2021 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de la présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2021.

3. Expérimentation de l'extinction de l'éclairage public

Monsieur le maire expose la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et l'insécurité ; d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité.

Considérant que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, l'extinction de nuit est une action marquante qui permet de sensibiliser les citoyens à la problématique énergétique, de démontrer les engagements de la collectivité et de dégager certaines économies sur le fonctionnement des équipements.

Monsieur le Maire propose le principe de couper l'éclairage public une partie de la nuit à compter du 2 janvier 2023 pour une durée de 6 mois entre 00h00 et 05h00.

Une réunion publique sur le sujet s'est tenue le 29 novembre 2022 à 18h au Foyer rural.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adopte** le principe de couper l'éclairage public une partie de la nuit à titre expérimentale à compter du 2 janvier 2023 pour une durée de 6 mois entre 00h00 et 05h00,
- **Donne délégation** à Monsieur le Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont publicité sera faite le plus largement possible,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

4. Régie de recette - Accueil

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la régie de recettes générale du service d'accueil fonctionne depuis le 1er janvier 2009.

Cette régie encaisse les produits suivants :

- Le prix de l'accès au service de garderie périscolaire
- Le prix des repas de la cantine scolaire
- Le prix des photocopies
- Le prix de l'occupation de la salle du foyer rural et de la cour de l'école
- Le prix des droits de place des commerçants ambulants
- Le prix des publications
- Le prix de l'inscription aux accueils de loisirs
- Le prix des cotisations auprès des différentes activités, ateliers mis en place et sorties organisées par les accueils de loisirs
- Le tarif des manifestations organisées dans le cadre des accueils de loisirs
- Le prix de participation aux repas organisés chaque année par la municipalité
- Le prix de l'adhésion à la bibliothèque.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants :

GARDERIE :

1 enfant	0.60€/demi-journée
2 enfants de la même famille	0.85€/demi-journée
3 enfants et + de la même famille	1.10€/demi-journée

CANTINE :

Repas enfant : 4.40€

Repas adulte : 4.40€

Accueil des enfants dont les parents fournissent le repas : 1€/jour

PHOTOCOPIES :

Feuille A4 : 0.30€ / page

Feuille A3 : 0.50€ / page

LOCATION DU FOYER RURAL

<u>JUSQU'AU 31 AOUT 2022</u>	<u>A compter du 1^{er} septembre 2023 :</u>
<ul style="list-style-type: none">- Personne domiciliée sur la commune : 100€- Personne non domiciliée sur la commune : 500€- Les mercredis après-midi pour les anniversaires des enfants domiciliés sur la commune jusqu'à 12 ans : 50€- Caution matériel entreposé : 1 000€- Caution dégât matériel : 300 €- Caution tri sélectif / nettoyage : 100 €.	<ul style="list-style-type: none">- Personne domiciliée sur la commune : 200€- Personne non domiciliée sur la commune : 600€- Les mercredis après-midi pour les anniversaires des enfants domiciliés sur la commune jusqu'à 12 ans : 50€- Caution matériel entreposé : 1 000€- Caution dégât matériel : 300 €- Caution tri sélectif / nettoyage : 100 €.

LOCATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE

- Personne domiciliée sur la commune : 50€
- Association ayant un intérêt pour le village : gratuit
- Caution matériel entreposé : 400€
- Caution dégât matériel : 300 €
- Caution tri sélectif : 100 €
- Caution association : 300 €

OCCUPATION DU STADE ET DE SES ANNEXES

- 40 €/entraînement ou match pour une utilisation en journée
- 50 €/entraînement ou match pour une utilisation en soirée
- Caution : 300€

DROITS DE PLACE DES COMMERCES AMBULANTS

- 1€/jour
- 50 € / forfait annuel (facturation en fin d'année civile)

DROIT DE PUBLICATION

- 1€/publication
- 25€ / forfait annuel (facturation en fin d'année civil)

INSCRIPTIONS AUX ALSH

Niveau de revenus	Coût par enfant à la ½ journée
Tranche A de 0 € à 800 €	4 €
Tranche B de 801 € à 1000 €	5 €
Tranche C de 1001 € à 1200 €	5.50 €
Tranche D de 1201 € et +	6.01 €

5 € supplémentaires pour les sorties à la journée.

MONDE DES JEUNES

Inscription forfaitaire annuelle par famille :

10€ pour 1 enfant

15€ pour 2 enfants

Famille de 3 enfants et plus : 2€ par enfant supplémentaire à ajouter au tarif de 15€ pour 2 enfants.

		Coût de l'activité		
		De 5 à 12 €	De 12 à 29 €	30 € et +
Tarif A	Jeunes impliqués dans la vie du MDJ et dans ses projets.	60 % du coût de l'activité et du transport	55% du coût de l'activité et du transport	50 % du coût de l'activité et du transport
	Jeunes peu ou pas impliqués dans la vie du MDJ et dans ses projets	80 % du coût de l'activité + 3 € de transport		
Tarif B	Jeunes impliqués dans la vie du MDJ et dans ses projets.	65 % du coût de l'activité et du transport	60% du coût de l'activité et du transport	55 % du coût de l'activité et du transport
	Jeunes peu ou pas impliqués dans la vie du MDJ et dans ses projets	85 % du coût de l'activité + 3 € de transport		
Tarif C	Jeunes impliqués dans la vie du MDJ et dans ses projets.	70 % du coût de l'activité et du transport	65% du coût de l'activité et du transport	60 % du coût de l'activité et du transport
	Jeunes peu ou pas impliqués dans la vie du MDJ et dans ses projets	90 % du coût de l'activité + 3 € de transport		

Coût du séjour été appliqué aux familles de Vendémian	Jeunes impliqués = 70% du coût du séjour moins les bénéfices des manifestations
	Jeunes peu ou pas impliqués = 90 % du coût du séjour

Coût du séjour été appliqué aux familles de l'extérieur	Jeunes impliqués = coût du séjour moins les bénéfices des manifestations
	Jeunes peu ou pas impliqués = Coût du séjour

Tarif des manifestations organisées le service jeunesse, dit le Monde des Jeunes

Actions	Produits vendus	Quantité	Tarif	
Vente de calendriers	Calendrier	1 calendrier =	3,00 €	
Loterie Bingo	Vente de numéros sur une grille de 100 numéros avec gain de lots	1 numéro =	2,00 €	
Tickets à gratter	Vente de tickets à gratter avec gain de lots	1 ticket	2,00 €	
Loto	Pour joueur au loto	le carton =	1,50 €	
		les 5 cartons =	5,00 €	
		les 12 cartons =	10,00 €	
		les 18 cartons =	15,00 €	
	Buvette			
	Cannette	1 =	1,50 €	
	Verre	1 =	1,00 €	
	Café/Chocolat	1 =	1,00 €	
	Bouteille d'eau	1 =	1,00 €	
	Alimentation			
	Paquet de chips	1 =	0,50 €	
	Paquet de bonbons	1 =	0,50 €	
	Barres chocolatées	1 =	1,00 €	
	Crêpes	1 =	1,50 €	
	Part de gâteau	1 =	1,50 €	
Pop corn	le petit cornet = le grand cornet =	1,00 € 2,00 €		
Soirées avec animation	Sandwich	1	3,00 €	
	Repas sandwich	1	5,00 €	
	Repas	Adultes	10,00 €	
		Enfants	7,00 €	
	BOISSONS			
	Cannette	1 =	1,50 €	
	Verre	1 =	1,00 €	
	Café/Chocolat	1 =	1,00 €	
	Bouteille d'eau	1 =	1,00 €	
	Alimentation			
	Paquet de chips	1 =	0,50 €	
	Paquet de bonbons	1 =	0,50 €	
	Barres chocolatées	1 =	1,00 €	
	Crêpes	1 =	1,50 €	
	Part de gâteau	1 =	1,50 €	
Pop corn	le petit cornet = le grand cornet =	1,00 € 2,00 €		
Vente de gourmandises de Noël	Sablés de Noël	les 100g =	1,50 €	
		les 100g suivants =	1,00 €	
		les 500g =	5,00 €	
	Roses des sables	la rose =	0,60 €	
		les 12 roses = les 24 roses =	6,00 € 11,00 €	

Participation aux repas organisés chaque année par la municipalité
Délibération prise pour chaque manifestation.

Prix de l'adhésion à la bibliothèque

	Résidents CCVH	Résidents hors CCVH
Adulte	10 €	20 €
Famille	15 €	30 €
Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA)	5 €	10 €
Mineur	gratuit	gratuit
Collectivité/Association	10 €	20 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adopte** l'actualisation des tarifs de la régie de recette telle que figurant ci-dessus ;

II. DOSSIERS PRÉSENTÉS

1. Pôle Multiservices – point d'avancement

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement du projet de construction du pôle multiservices.

2. Journal municipal « Les Echos »

Monsieur le Maire fait un point relatif aux thématiques qui seront abordées lors de la prochaine édition.

III. QUESTIONS DIVERSES

1. Jardins partagés

Monsieur le Maire expose la requête de l'association les Jardins Partagés de Vendémian. En effet, depuis 2015, l'association Les jardins partagés de Vendémian ont signé un commodat avec la propriétaire d'une parcelle que l'association occupe au lieudit les Horts. Cette parcelle est actuellement en vente. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de menée une réflexion quant à l'acquisition de ladite parcelle de 2800 m², permettant ainsi à l'association de continuer son activité et d'agrandir par la même occasion le foncier de la commune.

2. Collecte des déchets ménagers 2023

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault organise une réunion de présentation du déploiement de la nouvelle collecte 2023, mardi 17 janvier 2023 à 18 heures à la mairie de Vendémian. Cette présentation aura lieu en présence de Madame Véronique NEIL (Vice-Présidente à l'environnement), Olivier SAUZEAU (Directeur des Services Techniques), Franck TOURON (Responsable du service Gestion Déchets Ménagers) et Morgan PLOUZENNEC (chef d'équipe relation usagers) ainsi que des représentants du Syndicat Centre Hérault.

3. Goûter des aînés

Un goûter en direction des aînés sera organisé au printemps ou en septembre 2023.

4. Filet de sécurité inflation

L'article 14 de la loi de finances rectificative du 16 août 2022 a instauré un dispositif spécifique de soutien de l'Etat pour accompagner les communes et les groupements face à la hausse des dépenses liées à l'inflation et à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.

Les services de la DGFIP ont analysé la situation de la commune de Vendémian au regard du dispositif. Notre collectivité n'est pas éligible au dispositif au regard de la bonne tenue de son budget.

5. Délestage électrique programmé

Monsieur le maire expose les mesures de préparation et gestion de crise communiquées par la Préfecture de Montpellier relatives à d'éventuelles coupures d'électricité partielles et programmées, d'une durée maximale de deux heures consécutives, en semaine et à l'exclusion des jours fériés, entre 8h et 13h et 18h à 20h.

Une communication sera faite à la population par voie d'affichage, sur le site internet de la ville et sur l'application Illiwap.

6. Recensement de la population

Monsieur le Maire informe des derniers chiffres du recensement de la population transmis par l'INSEE, soit 1179 habitants.

7. Agenda :

Monsieur le maire annonce les dates à retenir :

- Concert de Noël à l'église (Association Fortissimo) : 17/12/2022 à 18h30
- Vœux du Maire à la population : 7/01/2023 à 18h
- Soirée Jeux organisée par le Monde des Jeunes : 17/2/2023 à 18h30
- Vœux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault : 19/01/23 à 18h30

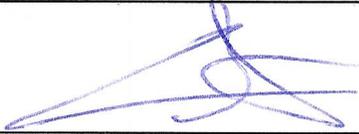
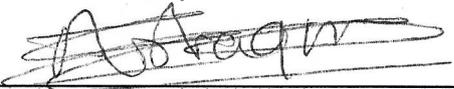
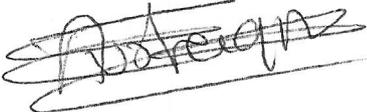
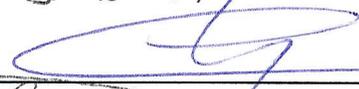
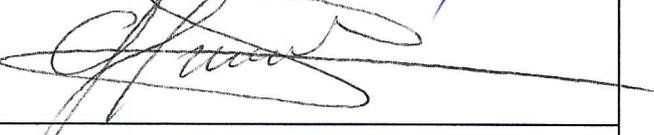
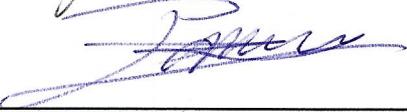
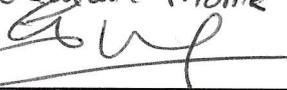
Fin de séances à 19h50.

La secrétaire de séance
Géraldine THOME



Le Maire
David CABLAT



NOM - Prénom	SIGNATURE
BURGUIERE Chantal	 Représentée par Jean-Paul PROSPERO
CABLAT David	
CAUSSE Lionel	
COSTE Stéphan	
ESCRIG Gérard	Représenté par Katia EUSTAQUIO 
EUSTAQUIO Katia	
FERNANDEZ- FAUCILHON Christine	Représenté par David CABLAT 
JORAND Gaëlle	
LASSERRE Lionel	
MONTEL Paul	<u>excuse</u>
NOUGARET Guilhem	
PRONGUE Valérie	Représentée par Géraldine Thomé 
PROSPERI Jean-Paul	
RABASTENS Marjorie	
THOMÉ Géraldine	

